

Ancillary constructions and equipment

Terraces and patios

In order to promote harmony in exterior appearance, the Borough of Saint-Laurent has adopted regulations to guide the construction of certain ancillary structures related to residential buildings.

A permit or a certificate of authorization must be obtained from the Borough prior to installing or constructing a terrace or a patio.¹

Process

To submit a request for a permit or authorization certificate, the form, "Demande de permis de construction pour une construction accessoire", must be filled in and attached to the required documents. These documents must be submitted to the Division des permis et des inspections, located at 777, boulevard Marcel-Laurin.

Costs

Fees are required to process a request.

Installation standards (figure 1)

A terrace or a patio can be installed in any yard of a private lot, provided the provisions listed in this document are respected.

The following provisions apply only to elevated terraces and patios.

Front yard and front setback

- Maximum encroachment on the setback: 0 m
- Minimum distance from a side lot line: 2 m
- Minimum distance from a street line: 2 m
- Minimum distance from a lot line located beside a party wall: 0 m

Side yard and side setback

- Minimum distance from a side lot line: 2 m

Back yard and rear setback

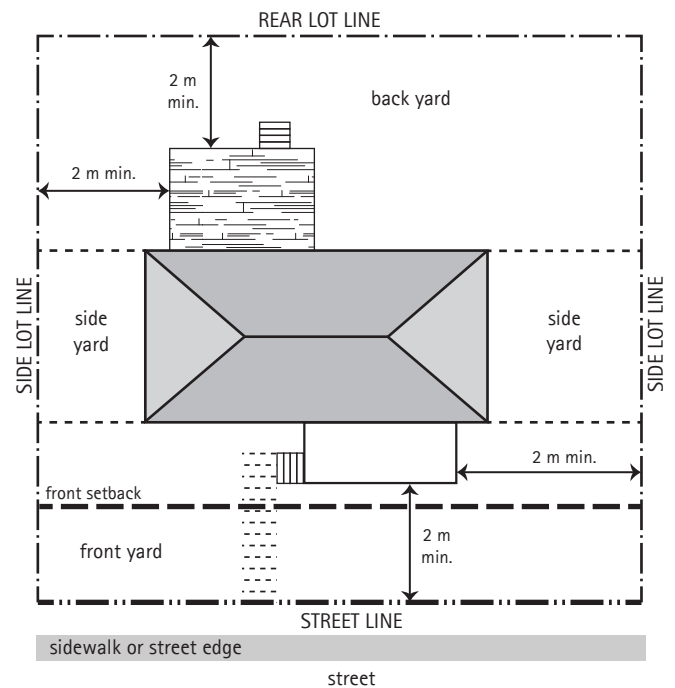
- Minimum distance from a side lot line: 2 m
- Minimum distance from a rear lot line: 2 m
- Minimum distance from a lot line located beside a party wall: 0 m

Back yard and front setback in the case of a transverse lot*

- Maximum encroachment on the setback: 0 m
- Minimum distance from a street line: 2 m
- Minimum distance from a side lot line: 2 m
- Minimum distance from a lot line located beside a party wall: 0 m

* A lot fronting on 2 parallel streets.

Figure 1: Location of a terrace or a patio



Definitions

¹**Terrace or patio:** An outdoor structure resembling a platform, made of stones, flagstones, pavers, wood or any other material, that is located less than 1.07 m above the ground.

 Information: 311 - ville.montreal.qc.ca/saint-laurent/infosheets

Legal framework: Règlement sur le zonage n° RCA08-08-0001
Règlement sur les tarifs n° RCA14-08-1

Notice: Certain specific provisions, not mentioned in this document, may apply. This information sheet has been prepared for the convenience of the reader and has no official status. Text accuracy is not guaranteed. For legal purposes, consult the official French version of the bylaw and all its amendments.



777, boulevard Marcel-Laurin
Saint-Laurent (Québec) H4M 2M7
Téléphone : 514 855-6000
Télécopieur : 514 855-5959



Direction de l'aménagement urbain
et des services aux entreprises

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION
POUR UNE CONSTRUCTION ACCESSOIRE

Projet non-soumis à une demande d'approbation au
Comité consultatif d'urbanisme (CCU) ou ayant
obtenu l'approbation du Conseil d'arrondissement

Tous les champs doivent être complétés, et tous les documents requis doivent être fournis lors de la demande.
Les demandes incomplètes ne seront pas considérées. A noter que les dispositions particulières au zonage sont à vérifier.

DOCUMENTS REQUIS

☐ 2 copies du certificat de localisation indiquant la localisation des travaux.

☐ 2 copies des plans d'architecture, à l'échelle, démontrant la situation existante du bâtiment et la construction proposée avec tous les détails de construction et de structure.

☐ 2 copies de la « Fiche-Bâtiment/Déclaration de conformité » de la Ville de Montréal (assujetti ou non-assujetti).

☐ 1 copie des plans de structure scellés par un ingénieur, si applicable.

☐ Le paiement selon la tarification en vigueur; si chèque, à l'ordre de la Ville de Montréal.

1. EMPLACEMENT DES TRAVAUX

Adresse

Type de bâtiment

☐ Résidentiel H1, H2, H3☐ Résidentiel H4, H5, H6☐ Commercial☐ Bureaux☐ Industriel☐ Institutionnel

Type de construction accessoires

☐ Balcon, perron, galerie☐ Avant-toit☐ Abri d'auto détaché☐ Terrasse commerciale

☐ Escalier☐ Auvent☐ Abri d'auto rattaché☐ Étalage extérieur

☐ Garde-corps☐ Marquise☐ Garage détaché☐ Plateforme élévatrice

☐ Rampe☐ Fenêtre en saillie☐ Bâtiment accessoire☐ Guérite, poste de garde

☐ Autre _____

Précisez :

Localisation de la construction

☐ Cour avant☐ Cour avant secondaire☐ Cour latérale droite☐ Cour latérale gauche☐ Cour arrière

2. COORDONNÉES DU PROPRIÉTAIRE DU BÂTIMENT

Nom

Personne ressource

Adresse complète

Téléphone

Téléphone cellulaire

Adresse courriel

Signature du propriétaire

☐ J'autorise le requérant à faire la présente demande de permis de construction.

3. EXÉCUTANT DES TRAVAUX – ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

Nom de l'entreprise en construction

Personne ressource

Adresse complète

Téléphone

Adresse courriel

Numéro RBQ

Valeur des travaux

Date du début des travaux

Date prévue pour la fin des travaux

4. CONCEPTEUR DES PLANS - ARCHITECTE

Nom de l'entreprise

Personne ressource

Adresse complète

Téléphone (bureau)

Téléphone (cellulaire)

Adresse courriel

5. ENTREPRISE (si applicable)

Nom de l'entreprise

Numéro du certificat d'autorisation d'usage émis par l'arrond. de Saint-Laurent

6. REQUÉRANT DE LA DEMANDE

Prénom et nom

Adresse complète

Code postal

Téléphone

Adresse courriel

Je certifie que les renseignements fournis sont exacts.
Je reconnais que toute erreur ou omission pourrait entraîner l'annulation de la présente demande et du permis de construction.

Signature du requérant

Date

À L'USAGE DU BUREAU SEULEMENT

Résolution(s) du PIIA ou de la dérogation mineure

Approbation en date du

Approuvé par

Numéro de la demande de permis

Notes